

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, à dix-neuf
Présents : 60 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés : 8 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs : 9 Saint-Flour, après convocation légale en date du 28 juin
Votants : 69 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Éric BOULDOIRES, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Daniel GINHAC, M. Jérôme GRAS, M. Michel BADUEL, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUQUET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, MME Ghislaine DELRIEU, M. Éric GOMESSE, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC.

Pouvoirs :

M. Philippe DE LAROCHE donne pouvoir à M. Gille BIGOT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUQUET
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU
M. René PELISSIER donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022- DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Vu le budget primitif 2022 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2022 ;

Considérant les ajustements nécessaires, par décision modificative, devant intervenir sur l'exercice budgétaire 2022 ;

Considérant les projets de décisions modificatives budgétaires tels que présentés ci-après ;

		DEPENSES	RECETTES
ARTICLE – SERVICE - OPERATION	DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
Budget général			
<i>Tourisme – subvention bâti Prat de Bouc</i>			
D-c/2041-Op.40	Participations	- 10 000 €	
R-c/021.01	Virement de la section de fonctionnement		- 10 000 €
D-c/023.01	Virement à la section d'investissement	- 10 000 €	
D-c/65737	Subventions	+ 10 000 €	
Service complexe sportif – remboursement de sinistre			
615221-complexe.411	Entretien de bâtiments publics	+ 16 150 €	
7788-complexe.411	Produits exceptionnels divers		+ 16 150 €
Maison des services de Neuvéglise – régularisation d'imputation – Annuité EPF SMAF Auvergne			
D-c/27638.01	Autres créances sur collectivités locales	+ 17 878 €	
R-c/021.01	Virement de la section de fonctionnement		+ 17 878 €
D-c/023.01	Virement à la section d'investissement	+ 17 878 €	
D-c/6618	Intérêts des autres dettes	+ 1 239 €	
D-c/661138	Remboursement d'emprunts à d'autres tiers	- 9 557 €	
R-c/7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		+ 9 560 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20220704-DELIB2022-197-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022

Budget annexe domaine nordique			
D-c/13258.414-101	Subventions d'équipement non transférable	+ 25 000 €	
R-c/13158.414-101	Subventions d'équipement transférables		+ 25 000 €
D-c/13248.414-101	Subventions d'équipement non transférable	+ 4 000 €	
R-c/13148.414-101	Subventions d'équipement transférables		+ 4 000 €
D-c/139148.01	Amortissements		+4 000 €
R-c/777.01	Reprise de subvention au compte de résultat	+ 4 000 €	
R-c/021	Virement de la section de fonctionnement		+ 4000 €
D-c/023	Virement à la section d'investissement	+ 4 000 €	
Budget annexe Maisons territoriales de santé			
1068.01-101	Excédents de fonctionnement capitalisés		+ 3.97 €
002.01	Résultat de fonctionnement reporté		- 3.97 €
021.01	Virement de la section de fonctionnement		- 3.97 €
023.01	Virement à la section d'investissement	- 3.97 €	
Budget annexe Uniplanèze			
022.01	Dépenses imprévues	- 0.22 €	
60631.90	Fournitures d'entretien		+ 0.22 €

Le conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **ADOpte** les décisions modificatives budgétaires telles que présentées ci-dessus ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 69 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20220704-DELIB2022-197-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022